

ville de Villiers-le-bel
Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° D-99/2025

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Battle de danse : Battle of Duty 4e édition, Black OPS ».

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Monsieur BALOSSA Christian en qualité de 8 ème Adjoint au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

D É C I D E

Article 1- Un contrat de cession du droit d'exploitation sera conclu avec **Association New R Crew Cie** représentée par Madame Christelle Caclin en sa qualité de prrésidente domiciliée au 1 rue Roger Salengro 95400 Villiers-le-Bel pour 3 jours de représentations du spectacle « **Battle de danse : Battle of Duty 4e édition, Black OPS** » le **vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 mai 2025 de 9h00 à 22h30** à l'Espace Marcel Pagnol rue Gounod 95400 Villiers-le-Bel.

Article 2- Le montant de la prestation s'élève à 7109 euros HT pour le coût de cession et 391 euros pour la TVA à 5,5% soit un montant total de **7500 € TTC**.

Article 3- La commune s'engage à assurer les frais de repas les midis du 17 au 18 mai 2025 (pour les 20 artistes interprètes) et les rémunérations pour les charges sociales et fiscales de son personnel. Ainsi que le paiement des droits d'auteurs et voisins.

Article 4- Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le ...07.../05.../2025

Pour Madame la Maire et par délégation,
L'Adjoint Délégué
Christian BALOSSA

